

Réponse du Conseil administratif à la motion du 27 février 2019 de M^{mes} et MM. Christina Kitsos, Emmanuel Deonna, Taimoor Aliassi, Sara Petraglio, Corinne Goehner-da Cruz et François Mireval: «Pour la mise en place d'un dispositif de mentorat en faveur des enfants et des jeunes les plus vulnérables».

TEXTE DE LA MOTION

Exposé des motifs

Alors que l'économie genevoise est forte et attractive, force est de constater que des poches de précarité se constituent au sein de certains quartiers de la Ville de Genève.

L'un des moyens de lutter efficacement contre les inégalités réside dans des actions concrètes de proximité en faveur des enfants, des jeunes gens et jeunes filles les plus vulnérables issu-e-s de familles défavorisées. Ce projet a ainsi pour but de mettre en place un suivi individualisé par le biais d'un dispositif de mentorat en lien avec l'association Reliance, pour aider chaque enfant et chaque jeune à se réinsérer ou à ne pas décrocher, notamment par un travail en réseau avec la famille, l'école et les acteurs associatifs.

Pour ce faire, les mentors travaillent, selon l'enfant ou le jeune suivi, sur les trois axes suivants: l'appui et l'insertion scolaire ou une formation, le maillage social (parents, foyer, école, acteurs associatifs, santé) et le développement d'un réseau pour faciliter l'intégration dans le monde professionnel. Ce dispositif doit ainsi permettre de (re)créer l'interface entre le jeune et les institutions dans une démarche d'intégration et de cohésion sociale au quotidien.

Ce projet de motion se base sur les douze années d'expérience de l'association Reliance, qui comprend 80 mentors, offrant une relation personnalisée, de qualité et durable à des jeunes en difficulté ou même en rupture scolaire ou de formation. A ce jour, il existe trois antennes de Reliance. La première se trouve à Onex-Confignon et s'adresse à des familles détentrices d'un permis d'établissement. La deuxième se situe au sein du foyer de requérant-e-s d'asile des Tattes à Vernier, où sont accueillies des familles requérantes d'asile. La troisième, aux foyers de l'Etoile et de Saconnex, où sont hébergés les mineur-e-s requérant-e-s d'asile non accompagné-e-s ainsi que les jeunes majeur-e-s.

En effet, plusieurs centaines d'enfants, de jeunes, d'apprenti-e-s, de jeunes migrante-s se retrouvent en grande difficulté et/ou exclu-e-s du système éducatif, d'enseignement et de formation. La Ville de Genève a un véritable rôle à jouer dans le cadre de la politique sociale de proximité, en proposant notamment des mesures hors temps scolaire comme ce dispositif de mentorat. Par ce projet,

il s'agit d'une part de renforcer la solidarité intergénérationnelle en mettant en place une relation privilégiée entre un jeune et un adulte de référence au travers du mentorat et, d'autre part, de prévenir à terme des ruptures sociales et professionnelles.

Ce dispositif a ainsi pour but de lutter contre les inégalités sociales qui pénalisent les familles concernées souvent éloignées des institutions et de tisser des liens basés sur la confiance et la solidarité entre les enfants et les jeunes, la famille, les institutions concernées (école, santé, etc.) et les milieux associatifs.

Considérant que:

- des centaines d'enfants, de jeunes gens et de jeunes filles issu-e-s de familles défavorisées sont en grande difficulté, voire en rupture scolaire ou de formation;
- la mise en place des antennes proposant des mentorats par l'association Reliance a été évaluée positivement, notamment par le Service de la recherche en éducation (SRED);
- les impacts sur les parcours des enfants et des jeunes suivi-e-s dans ce cadre se révèlent forts bénéfiques,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'instaurer un dispositif de mentorat, avec un accompagnement spécialisé, pour les enfants, les jeunes gens et les jeunes filles les plus vulnérables et issus de familles défavorisées jusqu'à 25 ans au moins, en vue de leur réussite scolaire ou de formation et/ou de leur insertion professionnelle;
- d'envisager des synergies avec les autres communes, les fondations, les associations concernées et le Canton.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'école est un levier primordial pour lutter contre les inégalités. Néanmoins, chaque élève ne bénéficie pas du même soutien une fois à la maison. Il est dès lors important de permettre à chacun-e de bénéficier de conditions de soutien adaptées. Ainsi, l'association Reliance agit dans cette optique, en créant des liens de confiance avec les familles souvent éloignées des institutions et qui ne savent pas toujours où trouver de l'aide pour leur-s enfant-s.

L'association constitue des équipes de tuteurs et tutrices bénévoles qui vont chacun accompagner un enfant dans la durée tant d'un point de vue social que scolaire. Les tuteurs et tutrices sont formé-e-s (posture, migrations, harcèlement, abus, etc.) et encadré-e-s (suivi des dossiers via un processus d'intervention). Les suivis sont généralement de longue durée (en moyenne quatre ans).

Il existe également d'autres structures qui offrent un soutien scolaire aux élèves. C'est le cas de l'association Les enfants du parc. Cette association prend en charge environ 25 enfants quotidiennement, mais organise parallèlement des activités de loisirs, le mercredi et les week-ends.

La Croix-Rouge genevoise offre également un soutien scolaire qui s'articule autour de trois axes:

1. un accueil au centre d'intégration culturelle où un soutien aux devoirs est dispensé aux enfants accompagné d'un soutien culturel aux familles;
2. des répétiteurs à domicile;
3. un soutien scolaire pour les enfants dyslexiques dispensé par des bénévoles spécialisés, souvent des étudiant-e-s logopédistes.

L'Hospice général permet aussi un suivi scolaire selon les besoins de l'enfant.

Enfin, l'association Le petit escabeau œuvre grâce à une centaine de bénévoles qui se rendent au domicile des enfants qu'ils-elles prennent en charge. Il est également possible pour les enfants d'être pris en charge dans un petit local à la Jonction. L'association apporte son soutien à des enfants de tout âge et s'adresse également à de jeunes adultes.

A noter également que les enfants, en Ville de Genève comme dans le reste du canton, ont la possibilité d'être pris en charge de 8 h à 18 h par le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) et le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP). De plus, la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) délivre des prestations d'animations socioculturelles qui permettent l'accueil des enfants, voire des familles les mercredis après-midi et pendant les vacances. La Fondation officielle de la jeunesse (FOJ), de son côté, dans son volet soutien aux familles, offre des aides à la parentalité. Cependant, ce maillage reste à l'évidence trop lâche pour que chaque enfant ait la garantie de trouver le soutien dont il a besoin pour suivre une scolarité dans les meilleures conditions possible et ainsi réaliser l'égalité des chances.

La période que nous avons vécue et que nous vivons encore a renforcé les inégalités. L'école à la maison, lors des semi-confinements, a mis en lumière les questions de fracture numérique, d'isolement des familles, notamment récemment immigrées, et des difficultés économiques qui impactent également les enfants. Leur pleine et entière intégration dans le système scolaire nécessiterait avant tout une collaboration rapprochée entre les diverses institutions qui entourent les enfants afin que ceux qui rencontrent des difficultés ne passent pas entre les mailles du filet.

Le Conseil administratif ne peut que souligner qu'il existe effectivement un besoin de soutien scolaire et social qui comprend, outre l'aide aux devoirs et à

l'apprentissage d'une matière scolaire, un soutien personnalisé d'intégration au système scolaire et aux processus d'apprentissage. Néanmoins, ce soutien nécessite un engagement en personnel très important qui, s'il n'est pas assuré par des bénévoles, a un coût très élevé. Si le soutien scolaire est un domaine qui attire plus que d'autres types d'activités l'engagement bénévole, ce dernier connaît quand même des limites, tant au niveau de la quantité que de la qualité. En outre, tous les organismes contactés avouent des difficultés à stabiliser leurs bénévoles, stabilité pourtant essentielle à un accompagnement sur le long terme des enfants en difficulté vis-à-vis de l'institution scolaire. La difficulté se pose aussi en termes de coordination des bénévoles – recrutement, planning, formation.

Le Conseil administratif poursuivra sa politique de soutien aux programmes de mentorat car, même si le volet scolaire relève avant tout d'une compétence cantonale, l'accompagnement social de proximité de l'enfant et de la famille est du ressort également des communes. Il est essentiel d'offrir de bonnes conditions d'existence à tous les enfants pour qu'ils puissent s'épanouir à l'école et choisir leur avenir en toute liberté.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Christina Kitsos